

ANNEXE 2-B

CESSION DE DROITS VOISINS ET DE DROITS DE LA PERSONNALITE – MINEUR

---

**NOUS, SOUSSIGNES :**

Parent 1 : M./Mme (nom).....(Prénom).....

Né le .....A.....

Domicilié au .....

.....

Tel .....Email : .....

**ET :**

Parent 1 : M./Mme (nom).....(Prénom).....

Née le .....A.....

Domiciliée au .....

.....

Tel .....Email : .....

- Déclarons et garantissons être ensemble les seuls titulaires de la pleine autorité parentale sur notre  
Enfant mineur dénommé :

M. Melle (nom) .....

(Prénom) .....

Né(e) le :..... A .....

Nous déclarons :

- Souscrire à la présente autorisation avec le plein consentement de notre Enfant ;
- Que notre Enfant a participé librement, en pleine conscience et avec notre accord au tournage du Film intitulé ..... réalisé par .....

Ci-après le « Film »

- Avoir connaissance que le Film est présenté par son réalisateur au Concours « FILME L'AVENIR » organisé par « Les Ami(e) du Comedy Club », association dont le siège social est situé 42 Boulevard de Bonne Nouvelle, 75010 Paris, ayant pour numéro de SIRET 797 652 112 (ci-après « l'Organisateur ») en partenariat avec FRANCE TELEVISIONS et plus particulièrement l'émission « Libre Court », le CNC, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Oréal (ci-après les « Partenaires »).
- Avoir connaissance que, dans le cadre du Concours, le Film sera exploité, notamment sur Internet et à la télévision.

En conséquence, nous reconnaissons et acceptons que les attributs de l'éventuelle prestation de notre Enfant en qualité d'artiste-interprète ainsi que des attributs de la personnalité de notre Enfant (image, voix, propos, prénom, nom et pseudonymes, silhouette) puissent être utilisés en tout ou en partie, ensemble ou séparément dans le Film susvisé et ses exploitations promotionnelles, dérivées et secondaires par l'Organisateur et ses ayant-droits et cessionnaires.

Cette autorisation couvre :

- Les diffusions et les rediffusions du Film ou d'extraits du Film par tous les services de télévision françaises et étrangères (gratuit, payant, par abonnement, ...), par tous réseaux de communication électronique ou par tous moyens de mise à disposition auprès du public existants ou à venir (câble, satellite, hertzien, DSL, téléphonie mobile, internet, etc.) et à destination des écrans de réception sur terminaux fixes ou mobile.
- La mise en ligne du Film ou d'extraits du Film par tous services notamment Vidéo à la Demande (VOD, SVOD) et assimilés, télévision dite de rattrapage ou Catch'Up TV, Internet fixe ou mobile et notamment sur le site et les réseaux sociaux de l'Organisateur et de ses Partenaires, téléphonie mobile et quelles que soient les conditions commerciales de fourniture au public.
- L'exploitation du Film par vidéogramme (notamment VHS, DVD, CD Rom, Blu-Ray, DVD Rom, EST., etc.) pour la vente, la location ou le prêt.
- La réalisation et la diffusion de bandes annonces, de génériques du Film, de best of, de bêtisier et/ou making of du Film et/ou de son tournage.
- Le droit d'autoriser la présentation publique du Film dans tout marché, festival ou manifestation de promotion.
- La diffusion du Film dans tous lieux recevant du public et notamment dans toutes les salles cinématographiques payantes ou non payantes, tant dans le secteur commercial que non commercial.
- Toute promotion ou présentation de tout ou partie du Film ou de l'activité de l'Organisateur et de ses Partenaires, y compris sous forme d'images arrêtées, de photographies, etc., sur tous supports et sur tout réseaux de communication au public par voie électronique et par tous moyens (Presse, Télévision, Cinéma, Web), ainsi qu'à destination des écrans de réception sur terminaux fixes ou mobiles.

Cette autorisation est concédée à titre gracieux pour le monde entier et pour une durée de 10 (DIX) ans à compter de la signature de la présente autorisation, sans qu'aucun recours contre l'Organisateur, ces cessionnaires, les Partenaires ne puisse être engagé par nos soins et/ou par notre Enfant.

Nous sommes avisés et acceptons que :

- la diffusion du Film pourra être interrompue par la diffusion de messages publicitaires dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur au jour de la diffusion ;
- le logo du diffuseur, quelle que soit le mode de diffusion et la signalétique pour la protection de l'enfance et de l'adolescence et/ou pour le placement de produits pourront être incrustés sur l'image pendant tout ou partie de la durée de diffusion ;
- des messages destinés au public pourront être incrustés sur l'image pendant tout ou partie de la durée de diffusion du Film, tels que l'annonce du ou des programmes diffusés après le Film, les rediffusions du Film et/ou la disponibilité du Film sur un service de catch-up TV ;
- le diffuseur pourra synchroniser avec le Film, pendant le visionnage en direct ou en télévision de rattrapage, des informations ou contenus additionnels accessibles par tous réseaux de communication électronique, soit sur le même écran de télévision connectée, soit sur tout autre terminal fixe ou mobile, notamment par l'intermédiaire d'applications. Ces contenus pourront utiliser tout élément du Film ;
- le Film pourra faire l'objet d'opération de parrainage et de sponsoring.

Nous garantissons à l'Organisateur la jouissance paisible des droits cédés et notamment que nous avons les pleins pouvoirs et qualité pour accorder la présente autorisation et que nous n'avons ni ne

ferons aucun acte susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par l'Organisateur, les cessionnaires et les Partenaires, des droits que lui confère la présente cession.

Nous reconnaissons et acceptons que la présente cession n'oblige nullement l'Organisateur à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles notre Enfant apparaît.

Nous reconnaissons et acceptons que les nom et prénom de notre Enfant seront mentionnés au générique de fin du Film dans des caractères et selon un ordre laissés à la discrétion du réalisateur et/ou de l'Organisateur.

Fait à .....

Le ...../...../..... (DATE DE SIGNATURE)

Signatures :

M./Mme.....

M./Mme.....

M. Melle(fil(s)/fille).....\*

Tous les titulaires de l'autorité parentale signent comme représentants légaux de l'enfant mineur.

\* L'enfant mineur pourvu de discernement apposera également sa signature (à l'appréciation des parents compte tenu de la connaissance qu'ils ont de leur fils/fille et, en tout état de cause à partir de 13 ans).

Si le père ou la mère biologique n'était pas titulaire de l'autorité parentale, et en cas d'existence d'un autre titulaire de l'autorité parentale, le préciser impérativement et faire signer ce titulaire.